Rapport

M. Durozier fils lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi a Dax a communiqué à l'Academie des remarques sur la dissertation de M. Bilguer dans la quelle ce chirurgien pretend prouver que l'amputation des membres est tres rarement indiquée et qu'il ne faut presque jamais d'y avoir recours.

les remarques de M. Durozier ont pour base les memes principes rapportés par M. de la martiniere dans un memoire dogmatique qu'il a donné sur le traitement des playes d'armes a feu et qui est a la tete du 4e Volume des memoires de l'Academie. elles demontrent que l'amputation est necessaire dans plusieurs circonstances, et que si elle n'est point alors pratiquée les malades perissent promptement ou trainent une vie languissante avec des infirmités qui la leur rendent tres a charge.

M. Durozier a joint a ses remarques judicieuses des observations qui confirment la solidité des regles etablies sur les cas d'amputation et qui marquent les avantages de cette operation sur les moyens tentés pour conserver un membre dont le retranchement est indiqué. en consequence son ouvrage nous a paru digne de l'attention de l'Academie et merite d'etre conservé.

Chopart

Le 14 8bre 1782

ARC 58 n°30
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE